

6^{ème} Tournoi rapide de Douai

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : organisation

La ville de Douai et le club « La Tour des Dames » organisent le 6^{ème} Tournoi rapide de Douai le dimanche 26 avril 2026.

ARTICLE 2 : homologation

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.8 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse, sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2023, adoptées au 93^e congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

Les résultats des parties seront comptabilisés pour les classements Elo Rapide FIDE et FFE de mai 2026.

L'article A.5 (de l'annexe A : « parties en cadence rapide ») s'appliquera pour l'intégralité du tournoi.

ARTICLE 3 : licences

Les joueurs non licenciés devront OBLIGATOIREMENT se licencier sur place. Seront appariés à la première ronde UNIQUEMENT les joueurs qui auront fait contrôler leur licence sur place et réglé leurs droits d'inscription **avant 9h15 le 26 avril 2026**.

ARTICLE 4 : cadence

La cadence est : 12 min + 3 secondes par coup.

ARTICLE 5 : horaires

Accueil /vérification : le 26 avril de 8h30 à 9h15.

Remise des prix : le 26 avril à 17h45.

HORAIRES DE JEU

RONDE 1	Le 26 avril à 9h30
RONDE 2	Le 26 avril à 10h10
RONDE 3	Le 26 avril à 10h50
RONDE 4	Le 26 avril à 11h30
RONDE 5	Le 26 avril à 13h45
RONDE 6	Le 26 avril à 14h30
RONDE 7	Le 26 avril à 15h15
RONDE 8	Le 26 avril à 16h00
RONDE 9	Le 26 avril à 16h45

ARTICLE 6 : droits d'inscription

Senior : 10 € Jeune : 5 €

A partir du 26 avril 2026 : Senior : 20 € Jeune : 10 €

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 26 avril 2024 à 9h15.

ARTICLE 7 : départage des ex aequo

Dans l'ordre seront appliqués :

- Le Buchholz tronqué
- Le Buchholz
- La performance

Ces départages seront appliqués pour l'attribution des prix (attribution à la place réelle).
Les lauréats absents lors de la remise des prix renonceront à leurs prix.

ARTICLE 8 : comportement

- Interdiction de fumer dans la salle
- Analyse et blitz interdits dans la salle du tournoi

ARTICLE 9 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Stéphane RENARD, arbitre international, arbitre principal du tournoi, et Philippe Vaesken, arbitre fédéral de club, arbitre adjoint.

ARTICLE 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

ARTICLE 11 : résultats

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent leurs pièces. Le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage.

ARTICLE 12 : forfaits

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 64 34 82 48.

ARTICLE 13 : téléphones et moyens électroniques de communication

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui est éteint et rangé dans le sac. **Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.**

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagne.

ARTICLE 14 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

ARTICLE 15 : L'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

ARTICLE 16 : L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur

Francis France

L'arbitre principal

Stéphane Renard